

Ministère de la santé,
de la jeunesse et des sports

Le Directeur général de la Santé

DGS / EA1 - N° 258

Paris, le 09 OCT 2007

Objet : participation à une étude relative à la caractérisation de l'exposition au champ magnétique 50 Hz d'un échantillon représentatif de la population française.

Madame, Monsieur,

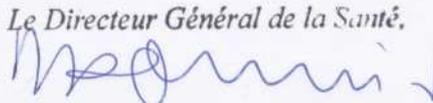
Le passage du courant électrique dans les lignes de transmission et de distribution de l'électricité ainsi que dans les appareils électriques domestiques génère dans leur voisinage immédiat des champs magnétiques de très basse fréquence, ou champs magnétiques 50 Hz.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, instance d'expertise scientifique et technique placée auprès du ministre chargé de la santé, a émis un avis relatif aux effets sur la santé des champs magnétiques 50 Hz le 3 mars 2005. Dans son avis, le Conseil recommande notamment d'améliorer la connaissance de l'exposition de la population française aux champs magnétiques de très basse fréquence. Les principales sources et niveaux d'exposition restent en effet mal connus. Or, le développement d'appareils de mesures portatifs rend désormais possible cette évaluation de l'exposition. J'ai donc voulu soutenir la réalisation d'une étude menée par la direction de la recherche de l'Ecole Supérieure d'Electricité en collaboration avec l'Institut d'études MV2 Conseil, qui permette de disposer de données précises d'exposition. Il s'agit de l'étude EXPERS pour laquelle vous êtes sollicités.

Je suis donc tout particulièrement reconnaissant aux personnes qui se portent volontaires et qui permettent ainsi, *in fine*, de mieux connaître l'exposition de la population française à ces champs électromagnétiques.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes remerciements pour votre participation à cette étude et l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de la Santé,



Pr Didier HOUSSIN